TARIFS SALLES SAINT-FORTUNAT:

* particuliers et ressortissants de la Commune :

grande salle et bar : 195 euros
grande salle, bar et salle de plonge : 230 euros
cuisine, matériel et salle de plonge : 90 euros
petite salle et bar : 130 euros
petite salle, bar et plonge : 165 euros

- tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine,

matériel et salle de plonge): 360 euros

* associations de la Commune et de la Communauté de communes :

grande salle et bar :
grande salle, bar et salle de plonge :
cuisine, matériel et salle de plonge :
petite salle et bar :
petite salle, bar et plonge :
100 euros
petite salle, bar et plonge :
120 euros

- tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine,

matériel et salle de plonge) : 250 euros

Pour les associations de la Commune, la gratuité des salles est possible une fois dans l'année lorsque la manifestation est gratuite ; hors chauffage et cuisine qui eux sont toujours payants. Toute demande de gratuité de salle doit être adressée à la mairie par courrier motivé. Elle sera examinée par le Conseil municipal.

Lorsque les salles sont louées pour le 31 décembre, elles sont toujours payantes même si la manifestation est gratuite.

* particuliers et autres associations :

grande salle et bar : 365 euros
grande salle, bar et salle de plonge : 400 euros
cuisine, matériel et salle de plonge : 110 euros
petite salle et bar : 200 euros
petite salle, bar et plonge : 235 euros

- tout (grande salle, petite salle, bar, cuisine,

matériel et salle de plonge) : 540 euros

Pour la période allant du 1^{er} **novembre au 31 mars** de chaque année, une participation pour le chauffage sera demandée à chaque location : elle sera de **30 euros** pour la grande salle et de **20 euros** pour la petite salle. En cas de location de l'ensemble des salles, la participation sera cumulée, elle sera donc de **50 euros.**

Un supplément de 30% du montant de la location sera demandé par journée supplémentaire de réservation.

Une caution de **500 euros** sera réclamée avant la remise des clés.

A la réservation, un montant représentant **20 %** de la location sera à verser à titre d'arrhes, non remboursable en cas d'annulation. Le paiement du solde de la location devra impérativement être effectué avant la remise des clés.

OBJETS CASSES OU PERDUS : lors des locations de la salle des fêtes

verre:
tasse, assiette ordinaire:
ramequin, coupe à trou normand:
tasse, assiette en porcelaine:
pichet, saladier:
plat, soupière:
fourchette, cuillère, couteau:

3 euros
4 euros
4 euros
4 euros

LOCATION DE TABLES : 3,50 euros la table

LOCATION DE BANCS : 2,00 euros le banc